



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 056/2022  
SÉANCE N° 5 DU 12 SEPTEMBRE 2022

### DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DES TRANSPORTS URBAINS DE L'AGGLOMÉRATION LAVALLOISE – APPROBATION DU CHOIX DU DÉLÉGATAIRE

À la date mentionnée ci-dessus, le conseil communautaire, légalement convoqué le 6 septembre 2022, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures, à l'hôtel communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault, président.

#### Étaient présents

Christian Lefort, Anthony Roullier, Fabienne Le Ridou (à partir de 18 h 09), Jean-Marc Coignard, Loïc Broussey, Patrick Péniguel, Jocelyne Richard, Jean-Bernard Morel, Jérôme Allaire, Jean-Louis Deulofeu (jusqu'à 19 h 30), Isabelle Fougeray, Hervé Lhotellier, Florian Bercault, Isabelle Eymon, Bruno Bertier, Antoine Caplan, Éric Paris, Béatrice Ferron, Geoffrey Begon, Caroline Garnier (à partir de 18 h 12), Bruno Flécharde, Nadège Davoust (à partir de 18 h 12), Georges Poirier (à partir de 18 h 07), Céline Loiseau, Guillaume Agostino, Marjorie François (à partir de 18 h 41), Georges Hoyaux, Catherine Roy, Paul Le Gal-Huamé, Marie-Laure Le Mée Clavreul, Christine Droguet (à partir de 18 h 41), Noémie Coquereau, Samia Soultani, James Charbonnier, Marie-Cécile Clavreul, Chantal Grandière, François Berrou, Nicole Bouillon, Jean-Pierre Thiot, Isabelle Groseil, Sylvie Vielle, Christine Dubois (à partir de 18 h 37), Julien Brocaïl, Gérard Travers, Vincent Paillard, Mickaël Marquet (à partir de 18 h 07), Éric Morand, David Cardoso, Fabien Robin, Yannick Borde (à partir de 18 h 07), Christelle Alexandre (à partir de 18 h 07), Louis Michel (à partir de 18 h 12), Marcel Blanchet, Dominique Gallacier (jusqu'à 19 h 28) et Michel Rocherullé.

#### Étaient absents ou excusés

Sébastien Destais, Annette Chesnel, Nicolas Deulofeu, Kamel Oghi, Sébastien Buron, Olivier Barré et Michel Paillard.

#### Étaient représentés

Gwenaël Poisson a donné pouvoir à Jean-Marc Coignard, Damien Richard a donné pouvoir à Hervé Lhotellier, Marie Boisgontier a donné pouvoir à Bruno Flécharde, Patrice Morin a donné pouvoir à Céline Loiseau, Lucie Chauvelier a donné pouvoir à Christine Droguet, Camille Petron a donné pouvoir à Bruno Bertier, Didier Pillon a donné pouvoir à Marie-Cécile Clavreul, Vincent D'Agostino a donné pouvoir à James Charbonnier, Pierrick Guesné a donné pouvoir à Samia Soultani, Anne-Marie Janvier a donné pouvoir à Jean-Pierre Thiot, Guy Toquet a donné pouvoir à Sylvie Vielle, Corinne Segretain a donné pouvoir à Christelle Alexandre, Pierre Besançon a donné pouvoir à Yannick Borde, Dominique Gallacier a donné pouvoir à Louis Michel (à partir de 19 h 28).

Bernard Bourgeais est représenté par Isabelle Groseil (suppléante).

Sylvie Vielle et Nicole Bouillon ont été désignés secrétaires de séance.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 16 septembre 2022

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 SEPTEMBRE 2022

TRANSPORTS URBAINS – APPROBATION DU CHOIX DU DÉLÉGATAIRE DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DES TRANSPORTS URBAINS DE L'AGGLOMÉRATION LAVALLOISE

Rapporteur : Isabelle Fougeray

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L5211-1,

Vu les articles L1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales et l'article L1413-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu les dispositions du code de la commande publique, et notamment les dispositions relatives au contrat de concession,

Vu les dispositions du code des transports, et notamment l'article L1231-1-1

Vu l'avis du Comité technique du 17 juin 2021, et l'avis de la commission consultative des services publics locaux du 29 novembre 2021

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 20 décembre 2021 adoptant le principe d'une délégation de service public des transports urbains et le rapport de présentation de la délégation de service public contenant notamment les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire,

Vu les procès-verbaux de la commission de délégation de service public en date des 20 avril et 4 mai 2022,

Vu le rapport du vice-président présentant les motifs du choix du délégataire et l'économie générale du contrat, présenté et annexé à la présente délibération, conformément aux dispositions de l'article L1411-5 du code général des collectivités territoriales,

Vu le projet du contrat et des annexes,

Considérant qu'après avoir recueilli l'avis de la commission consultative des services publics locaux et celui du Comité technique paritaire, le conseil communautaire de Laval Agglomération s'est prononcé, par délibération du 20 décembre 2021, sur le principe d'une délégation de service public des transports urbains d'une durée de huit ans, et a autorisé le président à lancer la procédure,

Que la procédure de passation du contrat de délégation de service public des transports a été conduite conformément aux dispositions des articles L1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales et de l'article L1413-1 du code général des collectivités territoriales, et des dispositions du code de la commande publique,

Qu'en réponse à la consultation, deux offres de base et deux offres variantes complètes et conformes ont été remises, à savoir :

- une offre de base et une offre variante par la société KEOLIS,
- une offre de base et une offre variante par la société RATP DEV,

Que les deux offres ont été analysées par la Commission de délégation de service public, qui a adopté un avis invitant le président à engager les négociations avec les deux candidats,

Que des négociations ont été engagées avec les deux candidats, et qu'à l'issue de ces négociations, le président propose de retenir la Société RATP Dev,

Que les raisons de ce choix et l'économie générale du projet de contrat sont exposées dans le rapport du président établi conformément aux dispositions de l'article L1411-5 du CGCT et communiqués aux élus le 26 août 2022 puis à l'appui de la convocation du conseil communautaire adressée le 6 septembre 2022,

Que le projet de contrat – dont les caractéristiques principales sont également rappelées dans le rapport annexé à la présente délibération- et ses annexes répondent aux attentes fortes de Laval Agglomération en matière de développement des transports urbains,

Que le projet de contrat comporte des possibilités d'évolution permettant de l'adapter aux besoins des usagers,

Qu'en vue de faciliter le contrôle par l'autorité organisatrice des engagements souscrits par le Délégué, ce dernier s'engage à transférer le contrat dès sa signature à une filiale dédiée, la société RD Laval,

Sur proposition du bureau communautaire,

## DÉLIBÈRE

### Article 1er

Le conseil communautaire approuve le choix de la Société RATP Dev en tant que délégataire de service public des transports urbains de Laval Agglomération.

### Article 2

Le conseil communautaire approuve le projet de contrat de délégation du service public des transports urbains.

### Article 3

Le président ou son représentant est autorisé à signer ledit contrat de délégation de service public des transports urbains et tous les documents y afférents.

### Article 4

Le président de Laval Agglomération est autorisé à accomplir toutes diligences pour rendre le contrat exécutoire et pour son exécution.

### Article 5

Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, neuf conseillers communautaires s'étant abstenus (Samia Soultani, Pierrick Guesné, James Charbonnier, Vincent D'Agostino, Marie-Cécile Clavreul, Didier Pillon, Chantal Grandière, Jean-Pierre Thiot et Anne-Marie Janvier). Patrick Péniguel n'a pas pris part au débat et au vote en tant qu'élu intéressé à l'affaire.

Le président,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200083392-20220912-S5-CC-056-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/09/2022

Mise en ligne : le 21-09-22

Florian Bercault